



DISTRICT DU VAL-D'OISE

DE FOOTBALL

FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

N° 784 - ÉDITION DU 16 OCTOBRE 2026

COMMUNIQUÉ DVOF

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire & Élective du District se tiendra le **vendredi 27 novembre 2026** à **ATHLETICA**, 64 rue des Bouquinvilles à **Eaubonne**.

Les clubs ont la possibilité d'adresser leurs questions au secrétariat du District jusqu'au **27 octobre 2026** à l'adresse suivante : **secretariat@district-foot95.fff.fr**.

Consulter l'ordre du jour : [ICI](#)

COMMISSIONS

- Non-utilisation de la FMI
- Calendriers et Organisation des Compétitions (COC)
- Calendriers et Organisation des Compétitions sections Féminines
- Football pour les enfants
- Football pour les enfants sections Féminines
- Futsal
- Statuts & règlements
- Informations et Formations (CDIF)
- Terrains et installations sportives (CDTIS)



STATUTS ET RÈGLEMENTS

NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

REUNION DU 12 OCTOBRE 2026 A 14H00

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.



CHAMPIONNAT

U15 D2 / Unique / Poule A

Journée du 10 OCTOBRE 2026

Rc Argenteuil 3	St Brice F.C. 1	Rc Argenteuil 3 responsable
-----------------	-----------------	------------------------------------

Rc Argenteuil 3: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D5 / Unique / Poule B

Journée du 10 OCTOBRE 2026

Montmagny Fc 23	Gonesse Rc 24	Montmagny Fc 23 responsable
-----------------	---------------	------------------------------------

Montmagny Fc 23: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Anciens D1 / Unique / Unique

Journée du 11 OCTOBRE 2026

Eragny Fc 32	Soisy Andilly Margen 31	Eragny Fc 32 responsable
--------------	-------------------------	---------------------------------

Eragny Fc 32: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U16 D3 / Unique / Poule A

Journée du 11 OCTOBRE 2026

Courdimanche As 21	Cergy Pontoise Fc 24	Courdimanche As 21 responsable
--------------------	----------------------	---------------------------------------

Courdimanche As 21: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U18 D3 / Unique / Poule A

Journée du 11 OCTOBRE 2026

Champagne 95 Sfc 22	Cosmo Taverny 22	Champagne 95 Sfc 22 responsable
---------------------	------------------	--

Champagne 95 Sfc 22: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE**
DE FOOTBALL
FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

Champ Du Dimanche Matin D2 / 1 / Unique
Journée du 11 OCTOBRE 2026

St Brice F.C. 6	St Leu 95 Fc 5	St Brice F.C. 6 responsable
-----------------	----------------	------------------------------------

St Brice F.C. 6: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



COMMISSION CALENDRIERS ORGANISATION DES COMPETITIONS

13 OCTOBRE 2026

Présents : – M. Péziere - Cogkul – Podan-Mavounzy (Président)

Assistent : M. Le Rigoleur - Macina (comité)

Excusées : Mmes Sylvestre - Baudry

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

COURRIERS CLUBS

HERBLAY ES : Mail du 07-10-26

Demande pour engagement équipe.

La Commission répond favorablement à votre demande et affecte votre équipe dans le championnat CDM D2.

Veuillez consulter le calendrier.

CONFIRMATION DE RESULTATS

VILLIERS LE BEL

SENIORS

D3 Poule B

Match n° 78928248 du 20-09-2026

VILLIERS LE BEL FC 3 / SOISY AND MARGENCY FC 2

VILLIERS LE BEL FC 3	3 pts	3 buts
----------------------	-------	--------

SOISY AND MARGENCY FC 2	0	1 but
-------------------------	---	-------

MATCHS PERDUS PAR PENALITE

COURDIMANCHE

U16 D3 Poule A

Match n° 79031859 du 11-10-2026

COURDIMANCHE AS 21 / CERGY PONTOISE FC 24

CERGY PONTOISE FC 24	3 pts	0 but
----------------------	-------	-------

COURDIMANCHE AS 21	-1 pt	0 but
--------------------	-------	-------

Application de l'ART 40.1 du RS du DVOF : La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée.

REPORTS DE MATCHS

ANCIENS

PISCOP MOISELLES

ANCIENS D4 Poule unique

Match n° 79610488 du 04-10-2026

PISCOP MOISELLES AS / BEZONS USO

Nouvelle date : 08/11/2026

ROISSY MONTI

ANCIENS D3 Poule B

Match n° 78974240 du 11-10-2026

ROISSY MONTI FC 31 / ARGENTEUIL FC 31

Nouvelle date : 08/11/2026

SENIORS

ST BRICE



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

SENIORS D1

Match n° 78921122 du 18-10-2026

COSMO TAVERNY 1 / ST BRICE 2

Nouvelle date : 15/11/2026

U18

CORMEILLAIS

U18 D1

Match n° 55732509 du 11-10-2026

CORMEILLAIS ACS 21 / ECOUEN FC 21

Nouvelle date : 10/01/2026

U16

ST BRICE

U16 D1

Match n° 79029564 du 18-10-2026

ASSOA 2 / ST BRICE 2

Nouvelle date : 08/11/2026

ST BRICE

U16 D4 Poule A

Match n° 79665377 du 18-10-2026

MAGNY EN VEXIN 1 / ST BRICE 3

Nouvelle date : 29/11/2026

MATCHS A REJOUER

SENIORS

PARMAIN AC

SENIORS D4 Poule B

Match n° 56532820 du 04/10/2026

PARMAIN AC 1 / VEXIN AS 1

A rejouer le 08/11/2026

Application de l'ART. 20.2.3 du RS du DVOF

1er FORFAIT AVEC AMENDE

GARGES LES GONESSE

U15 D2 Poule A

Match n° 56553980 du 10-10-2026

VAUREAL FCM 1 / GARGES LES GONESSE FCM 1

VAUREAL FCM 1 5 buts 3 pts

GARGES LES GONESSE FCM 1 0 but -1 pt

GARGES LES GONESSE FCM 1 Amende 30€

BELLOY St MARTIN

U14 D5 Poule C

Match n° 79500875 du 10-10-2026

SARCELLES AAS 2 / BELLOY St MARTIN ASC 1

SARCELLES AAS 2 5 buts 3 pts

BELLOY St MARTIN ASC 1 0 but -1 pt

BELLOY St MARTIN ASC 1 Amende 30€**AJED**

U16 D4 Poule B

Match n° 79665505 du 04-10-2026

FOSSES FU 22 / AJED 22

FOSSES FU 22 5 buts 3 pts

AJED 22 0 but -1 pt

AJED 22 Amende 30€

FORFAIT GENERAL

MARCOUVILLE CITY

U15 D2 Poule B

Amende 45€

1er APPEL DE FEUILLES DE MATCHS
--

VILLIERS LE BEL**SENIORS D1**

Match n° 78921113 du 04-10-2026

VILLIERS LE BEL FC 2 / BEZONS USO

MONTMORENCY**CDM D1**

Match n° 78982607 du 11-10-2026

MONTMORENCY FC 5 / CERGY PORTUGAIS 5

MENUCOURT

ANCIENS D2 Poule A

Match n° 78945727 du 11-10-2026

MENUCOURT AS 32 / BEAUCHAMP AS 31

GONESSE**U18 D2 Poule A**

Match n° 79019864 du 11-10-2026

GONESSE RC 21 / CHAMPAGNE SFC 21

BEZONS**U16 D3 Poule B**

Match n° 79032167 du 11-10-2026

BEZONS USO 21 / PONTOISIENNE JS 21

MONTMAGNY

U14 D5 Poule B



Match n° 79494250 du 10-10-2026
MONTMAGNY FC 23 : GONESSE RC 24

ARGENTEUIL

U15 D2 Poule A

Match n° 56553982 du 10-10-2026
ARGENTEUIL RC 3 / ST BRICE FC 1

2ème APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

CHAMPAGNE 95 SFC

Critérium +55 ans

Match n° 78983335 du 04-10-2026
CHAMPAGNE 95 SFC 40 / ECOUEN FC 41

FEUILLES DE MATCHS IRREGULIERES

ERMONT

U16 D3 Poule A

Match n° 79031806 du 04-10-2026
ERMONT AS 22 / CERGY PONTOISE FC 24

Manquent : Catégorie

ERMONT AS 22 Amende 10€

ERAGNY

ANCIENS D1

Match n° 55733113 du 11-10-2026
ERAGNY / SOISY

Manquent : Catégorie

ERAGNY Amende 10€

CERGY PONTOISE

U15 D2 Poule B

Match n° 79633066 du 03-10-2026
CERGY PONTOISE FC 2 / VEMARS St WITZ FC 1

Manquent : noms des clubs

CERGY PONTOISE Amende 10€

Prochaine réunion : le 20 octobre à 14 heure



COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 12 Octobre 2026

Présents : MM. Huart – Joly- SAID et Mmes Bouazi et Escoignard (comité)

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité. Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle seront traités.

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oubliez pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oubliez pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

COURRIERS CLUBS

BEAUCHAMP AS

Mail du 24/09/26

La commission a validé votre inscription séniors foot à 8.

Première journée le 09/10/26

GONESSE RC

Mail du 28/09/2026

Nous prenons note de votre demande d'intégrer le critérium U15F et SENIOR F à 8.

Actuellement la commission ne peut donner son accord, vous n'avez pas le nombre de licence minima (6 actuellement)

AJED

Mail du 29/09/2026

Nous prenons note votre demande d'intégrer le critérium séniors F à 8

Actuellement la commission ne peut donner son accord, vous n'avez pas le nombre de licence minima (6 actuellement)

MONTMAGNY FC

Mail du 29/09/2026

À la suite de la réception de votre formulaire d'engagement nous validons l'intégration de vos U15F au criterium foot à 8

FRETTOISE ES

Mail du 06/10/2026

Nous comprenons les désagréments pour les clubs et nous en excusons au nom du DVOF

La rencontre ne sera pas reportée.

FC GOUSSAINVILLE

Mail du 06/10/26

Foot à 8 - U15F

La commission prend note de la réception de la feuille de rencontre foot à 8 et du résultat du tour de brassage

VIARMES ASNIERES OL

Mail du 6/10/26

Foot à 8 - Séniors

La commission rappelle que l'horaire ou doivent se jouer les rencontres, séniors F à 8, est fixé entre à 20h30 le vendredi soir. Pour jouer en dehors de ces horaires ou journée, il faut l'accord de votre adversaire.

La commission rappelle aussi que les demande de changement de terrain, ou d'horaire se font via foot club

GARGES FCM

Mail du 07/10/26

D1 - Sénors F

Nous accusons réception, après vérification de vos licences U18F et Séniors F D1.

La commission intègre votre équipe sur la prochaine journée J4 le 07/11/26

La rencontre suivante du 10/10/2026 est reportée au 31/10/2026 : n°79772316 ENT. ESSG/FCSAM 2 /

GARGES GONESSE FCM 1

CERGY-PONTOISE FC

Mail du 8/10/26

D1 - U15F - U18F

Nous avons bien reçu votre mail pour vos soucis d'horaire.

Las calendriers étant sortie, ils ne sont plus modifiables pour accéder à votre demande de jouer à domicile simultanément.

La commission rappelle que la tranche horaire ou doivent se jouer les rencontres est fixé entre 14h30 et 17h. Pour jouer en dehors de ces horaires il faut l'accord de votre adversaire.

La commission rappelle aussi que les demande de changement de terrain, ou d'horaire se font via foot club

FOOT A 8

U15F - INSCRIPTIONS

Les clubs **REFUSÉS** sont en attentes de fournir leurs licences (8 minima) dans les délais fixés au 19/10/26

A partir du 20/10/26 les calendriers seront publiés, les clubs qui seront toujours REFUSÉS ou les clubs souhaitant intégrer pourrons toujours le faire, sous réserve de places disponibles dans les groupes.
En cas d'impossibilité d'intégrer la phase 1 les clubs seront invité à se positionner pour la phase 2.

U15F à 8	
CLUBS	
AJED 1	REFUSÉE
BELLOY ST MARTIN ACS 1	VALIDÉE
EBM 1	VALIDÉE
ECOUEEN FC 1	REFUSÉE
ERMONT ASM 2	VALIDÉE
FOSES FU 1	VALIDÉE
FRETTOISE ES	VALIDÉE
GONESSE RC 1	VALIDÉE
GOUSSAINVILLE FC 2	VALIDÉE
HERBLAY ES 1	VALIDÉE
JOUY LE MOUTIERS FC 1	VALIDÉE
MARCOUVILLE CITY CP 1	EN ATTENTE
ST OUEN L'AUMONE AS 2	VALIDÉE
TAVERNY COSMO 1	VALIDÉE
VIARMES ASNIERES OL 1	VALIDÉE
VILLIERS LE BEL AFF 2	REFUSÉE

U18F -INSCRIPTIONS

Les clubs **REFUSÉS** sont en attentes de fournir leurs licences (8 minima) dans les délais fixés au 19/10/26

A partir du 20/10/26 les calendriers seront publiés, les clubs qui seront toujours REFUSÉS ou les clubs souhaitant intégrer pourrons toujours le faire, sous réserve de places disponibles dans les groupes.
En cas d'impossibilité d'intégrer la phase 1 les clubs seront invité à se positionner pour la phase 2.

U18F à 8	
CLUBS	
GOUSSAINVILLE FC 1	VALIDÉE
EBM 1	VALIDÉE
ERAGNY FC 1	REFUSÉE
VILLIERS LE BEL AFF 1	VALIDÉE
ECOUEEN FC 1	REFUSÉE

CALENDRIER SENIORS F à 8

La commission a donné les calendriers Séniors F à 8 au Secrétariat pour diffusion.

1ère rencontre le 09/10/26

SENIORS F

1 groupe de 8 équipes

Voir règlement

Attention

Les clubs suivants ne respectant pas le nombre ne sont pas engagée actuellement et n'apparaîtront pas dans les calendriers qui vont paraître.

- EBM 1 – nombre de licence insuffisant
- AJED 1– nombre de licence insuffisant
- GONESSE RC 1 – nombre de licence insuffisant

FOOT A 11

FORFAITS

ST BRICE FC 1

Mail du 09/10/26

D1 Séniors F

Match n° du 10/10/26 contre Cergy Pontoise FC1

1er Forfait Avisé

APPEL A FMI (ou FEUILLE DE MATCH

ENT ARGENTEUILLAISE 1

Match n° du 10/10/26 contre ENT ESSG-SOISY 2

AMENDES

CERGY PONTOISE FC 2

D1 U15F

Match N°79909345 du 10/10/26 - contre Franconville FC

CALENDRIERS D1 FEMININE

La commission a lancé l'ensemble des calendriers D1 féminin ce lundi 28/09/26

1ère rencontre le 10/10/26

Après échange avec les éducateurs ou responsable Séniors F, la plage horaire des rencontres seront fixées entre 14h30 et 19h

U15F

2 phases seront mises en place

-phase 1

- 2 groupes de 6 équipes
- 1 seul match contre chaque adversaire
- Les 3 premiers joueront en phase 2 l'accession en R2

-phase 2

▪ Groupe "accession"

Composé des 3 premiers du groupe A et B

Matchs A/R

Le vainqueur du groupe accèdera à la R2

▪ Groupe "relégation"

Composé des équipes classé de 4 à 6 en phase 1 des groupes A et B

Match A/R

Les équipes classées de 1 à 4 resteront en D1 U15F saison 27/28

Les équipes classées de 5 à 6 descendront en D2 saison 27/28 (sous réserve)

Attention

Les clubs suivants ne respectant pas le nombre ne sont pas engagée actuellement et n'apparaîtront pas dans les calendriers qui vont paraître.

- Ezanville Ecoen US 1 – nombre de licence insuffisant

U18F

2 phases seront mises en place

-phase 1

- 2 groupes de 6 équipes
- 1 seul match contre chaque adversaire
- Les 3 premiers joueront en phase 2 l'accession en R2

-phase 2

▪ **Groupe "accession"**

Composé des 3 premiers du groupe A et B

Matchs A/R

Le vainqueur du groupe accèdera à la R2

▪ **Groupe "relégation"**

Composé des équipes classées de 4 à 6 en phase 1 des groupes A et B

Match A/R

Les équipes classées de 1 à 4 resteront en D1 U15F saison 27/28

Les équipes classées de 5 à 6 descendront en D2 saison 27/28 (sous réserve)

Attention

Les clubs suivants ne respectant pas le nombre ne sont pas engagée actuellement et n'apparaîtront pas dans les calendriers qui vont paraître.

- Ezanville Ecoen US 1 – nombre de licence insuffisant

SENIORS F

1 groupe de 8

Voir règlement pour l'accession

Attention

Les clubs suivants ne respectant pas le nombre ne sont pas engagée actuellement et n'apparaîtront pas dans les calendriers qui vont paraître.

- ENT ARGENTEUILLAISE 1 – nombre de licence insuffisant à la date du calendrier
- GARGES FCM 1 – Nombre de licences insuffisantes à la date de création du calendrier
- VILLIERS AFF 1 – Nombre de licences insuffisantes à la date de création du calendrier

* * *



COMMISSION FOOTBALL POUR LES ENFANTS

12 OCTOBRE 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos (Comité)

Mr Ait Larbi – M Doucoura – M Joseph – M Le Nagard – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard – M Allard (CTDAP)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission se réunissant tous les lundis soir, nous vous demandons d'adresser vos mails avant 16h00 le lundi afin d'être pris en compte.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Pour les Enfants) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF.

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission. La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

CHARS AS : Mail du 07/10/26

Pris note du 3^{ème} forfait avisé de votre équipe 1 sur 3^{ème} journée de brassage U13 à VALLEE DU SAUSSERON

OSNY FC : Mail du 05/10/26

Pris note de votre demande de modification d'horaires des centres U10 et U10 Avenir. La commission a pris note également de votre impossibilité de recevoir le centre U13 de la 3^{ème} journée du 10/10. Celui-ci est donc annulé.

JOUY FC : Mail du 07/10/26

Pris note du 3^{ème} forfait avisé de votre équipe 3 sur 3^{ème} journée de brassage U13 à MONTMAGNY FC

CHARS AS : Mail du 07/10/26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre du plateau à AUVERS ENNERY FC du 10/10

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 06/10/26

Pris note de votre information suite à la relance de FAL. La commission est toujours dans l'attente de dépôt dans FAL des feuilles de présence/jonglerie ainsi que de la feuille de résultats de la 1^{ère} journée de brassage U11 Avenir du 26/09/26, qui se déroulait sur vos installations et où vous receviez les équipes de FOSSES UF & GARGES FCM. Tous les résultats sont saisis mais aucune feuille n'est déposée.

BESSANCOURT AS : Mail du 07/10/26

Pris note de votre demande concernant l'engagement de vos équipes. Après vérification la commission constate le nombre insuffisant de licenciés par catégorie pour engager vos équipes (licences déjà validées et celles en cours de validation). Vous pouvez vérifier notre nombre de licenciés dans FOOTCLUB.

BEAUCHAMP AS : Mail du 06/10/26

Pris note de votre demande concernant le nombre d'équipes engagées U10. Après vérification des mails reçus, la commission constate une incompréhension et tient compte de votre 2^{ème} U10 pour le critérium.

AJED : Mail du 06/10/26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre U11 de la 3^{ème} journée de brassage du fait de l'indisponibilité de vos installations

MERY MERIEL FC : Mail du 08/10/26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre U11 de la 3^{ème} journée de brassage. Le centre est annulé. La commission regrette d'être prévenue aussi tardivement.

ERMONT AMS : Mail du 08/10/26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur 3^{ème} journée de brassage U11 à BEZONS USO du 10/10

VALLEE DU SAUSSERON : Mail du 08/10/26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U6/U7 sur centre du plateau à AUVERS ENNERY FC du 10/10

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 08/10/26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes U10 & U11 pour la 3^{ème} journée de brassage sur centres U10 à ROISSY US et U11 à MONTSOULT BAILLET US du 10/10



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

BESSANCOURT AS : Mail du 08/10/26

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement d'une équipe U6/U7. La commission s'est référée à votre mail du 08/09 où vous aviez indiqué : 3 équipes U7/U8/U9. Ces catégories étant séparées la commission a donc engagé 1 équipe pour chaque catégorie et les intègre aux plateaux dès que le nombre de licenciés le permet.

ST BRICE FC : Mail du 08/10/26

Pris note de votre demande de reporter les centres du Challenges U10 et U13 où doivent se déplacer vos équipes suite à l'organisation de vos tournois homologués du 17 & 18/10.

MONTSOULT BAILLET US : Mail du 09/10/26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U6/U7 sur centre du plateau à VEMARS ST WITZ le 10/10

BESSANCOURT AS : Mail du 09/10/26

Pris note du rectificatif et de l'engagement d'une équipe en U8, U9, U11 et U13. La Commission intégrera ces équipes aux épreuves concernées dès que le nombre de licenciés le permettra.

ENTENTE SSG : Mail du 11/10/26

Pris note de votre information concernant la non-tenue du centre U12 à DEUIL ENGHIEU FC lors de la 3^{ème} journée de brassage du 10/10.

ARRONVILLE FC : Mail du 09/10/26

Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour présence de joueurs non licenciés lors de la 1^{ère} journée de brassage. Après vérification, la commission annule l'amende et transmet au service comptabilité.

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 11/10/26

Pris note de votre information concernant la fermeture des installations de PRESLES FC le 26/09/26 lors de la 1^{ère} journée de brassage. La commission regrette votre déplacement inutile mais elle n'a pas eu connaissance de cet arrêté municipal. La commission annule l'amende et transmet au service comptabilité.

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 12/10/26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 17/10/26 faute d'encadrement suffisant.

ENTENTE SSG : Mail du 12/10/26

Pris note de votre demande de modification du nombre d'équipes engagées en U7 soit 5 équipes et en U9 soit 4 équipes. La commission modifie les engagements.

ERMONT ACF : Mail du 12/10/26

Pris note de votre information concernant le brassage U13 à BEZONS USO pour la 3^{ème} journée du 10/10/26. La commission a enregistré les résultats transmis.

FONTENAY FC : Mail du 12/10/26

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe sur le critérium U12. Celle-ci n'ayant pas participé aux 3 tours de brassage sera intégrée dans le niveau 3 pour la 1^{ère} phase.

ARNOUVILLE FAS : Mail du 12/10/26

Pris note de l'adresse du stade qui recevra le centre n° 1 du Challenge U10 du 17/10/26, soit :
Stade Léo Lagrange – 1 Rue Robert Schuman à ARNOUVILLE

MENUCOURT AS : Mail du 13/10/26

Pris note de votre demande de modifier l'horaire du centre du Festival Foot U13. La commission donne son accord



CHALLENGE U10

1^{er} Tour Samedi 17 Octobre 2026

Le 1er tour regroupe les équipes U10 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

9h45 : Contrôle visuel des licences obligatoire soit à partir de la liste issue de Footclubs ou via l'application Club Compagnon

10h00 : Coup d'envoi des rencontres

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16** minutes (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12** minutes

Qualification :

Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2^{èmes} des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes seront qualifiés pour le 2^{ème} tour du Samedi 30 Janvier 2027.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Clubs Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié ou non licencié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour les catégories d'âge de U10 à U18, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Suite à l'homologation par la Ligue de Paris Ile de France et le DVOF du tournoi U11 à St Brice ce week-end du 17 & 18 Octobre, les 2 centres n° 2 à FRANCONVILLE FC et 17 à BEZONS USO du Challenge U10 sont reportés au Samedi 7 Novembre 2026 : prioritaires sur les rencontres de critérium

Centre 2	FRANCONVILLE FC
	ST BRICE FC 1
	ST BRICE FC 3
	FRANCONVILLE FC 2
	FRANCONVILLE FC 4

Centre 17	BEZONS USO
	BEZONS USO 3
	BEZONS USO 1
	MONTMORENCY FC 1
	ST BRICE FC 2



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

Centre 1 ARNOUVILLE FAS	Centre 2 FRANCONVILLE FC	Centre 3 ARGENTEUIL RC	Centre 4 GONESSE RC
ARNOUVILLE FAS 1	ST BRICE FC 1	ARGENTEUIL RC 1	GONESSE RC 3
PIERRELAYE FC 1	ST BRICE FC 3	ARGENTEUIL RC 3	GONESSE RC 1
PERSAN US 2	FRANCONVILLE FC 2	BEZONS USO 2	MONTSOULT BAILLET US 2
JOUY FC 2	FRANCONVILLE FC 4	EAUBONNE FC 1	COURDIMANCHE AS 2

Centre 5 ROISSY US	Centre 6 ECOUEN FC	Centre 7 MERY MERIEL FC	Centre 8 MONSOULT BAILLET US
ROISSY US 2	ECOUEN FC 1	MERY MERIEL FC 1	MONSOULT BAILLET US 1
VIARMES ASNIERES OL 2	ECOUEN FC 3	ADAMOIS OL 2	BEAUCHAMP AS 2
ECOUEN FC 4	MENUCOURT AS 1	ST LEU FC 2	VIARMES ASNIERES OL 1
ECOUEN FC 2	MONTMAGNY FC 2	FOSSÉS UF 2	ERMONT ACF 2

Centre 9 COSMO TAVERNY	Centre 10 FOSSES UF	Centre 11 ENT. BEAUMONT MOURS	Centre 12 GOUSSAINVILLE FC
COSMO TAVERNY 1	FOSSÉS UF 1	ENT. BEAUMONT MOURS 1	GOUSSAINVILLE FC 2
COSMO TAVERNY 3	FOSSÉS UF 3	ENT. BEAUMONT MOURS 3	GOUSSAINVILLE FC 4
ENTENTE SSG 2	PUISEUX LOUVRES FC 1	ERMONT AMS 3	CHAMPAGNE SFC 3
ENTENTE SSG 4	BEAUCHAMP AS 1	ERMONT AMS 1	CHAMPAGNE SFC 1

Centre 13 SOISY AM FC	Centre 14 BELLOY ST MARTIN ASC	Centre 15 AJED	Centre 16 PERSAN US
ENT. BEAUMONT MOURS 2	CERGY PONTOISE FC 2	AJED 1	PERSAN US 1
SOISY AM F C 2	CERGY PONTOISE FC 5	AJED 3	PERSAN US 3
ARGENTEUIL RC 2	BELLOY ST MARTIN ASC 1	HERBLAY ES 2	HERBLAY ES 1
ARGENTEUIL RC 4	SARCELLES AAS 2	HERBLAY ES 4	HERBLAY ES 3

Centre 17 BEZONS USO	Centre 18 CORMEILLAIS ACS	Centre 19 GROSLEY FC	Centre 20 VAUREAL FCM
BEZONS USO 3	ADAMOIS OL 1	GROSLEY FC 2	VAUREAL FCM 2
BEZONS USO 1	THILLAY ESM 1	VILLIERS FC 2	VAUREAL FCM 1
MONTMORENCY FC 1	CORMEILLAIS ACS 1	ARGENTEUIL FC 1	EAUBONNE FC 2
ST BRICE FC 2	CORMEILLAIS ACS 3	ARGENTEUIL FC 3	VEXIN AS 1

Centre 21 OSNY FC	Centre 22 AUVERS ENNERY FC	Centre 23 ERAGNY FC	Centre 24 MONTIGNY FC
CERGY PONTOISE FC 3	AUVERS ENNERY FC 1	ERAGNY FC 1	GONESSE RC 2
CERGY PONTOISE FC 1	CERGY PONTOISE FC 8	ERAGNY FC 3	GONESSE RC 4
OSNY FC 1	BRUYERES BERNES USM 1	CORMEILLAIS ACS 2	MONTIGNY FC 2
OSNY FC 3	MARCOUVILLE CITY CPA 1	MONTMORENCY FC 2	AJED 2

Centre 25 DOMONT FC	Centre 26 MARLY ES	Centre 27 SARCELLES AAS	Centre 28 ENTENTE SSG
COSMO TAVERNY 2	MARLY ES 1	SARCELLES AAS 1	ENTENTE SSG 3
DOMONT FC 1	GARGES FCM 2	SARCELLES AAS 3	ENTENTE SSG 1
VILLIERS FC 1	DEUIL ENGHIEU FC 1	PUISEUX LOUVRES FC 2	BOUFFEMONT AC 1
VILLIERS FC 3	PARMAIN AC 1	MONTIGNY FC 1	SURVILLIERS AVENIR 1

Centre 29 PIERRELAYE FC	Centre 30 ST OUEN AS	Centre 31 ARGENTEUIL FC	Centre 32 ST LEU FC
FRANCONVILLE FC 1	ST OUEN AS 1	ARGENTEUIL FC 2	ST LEU FC 1
FRANCONVILLE FC 3	PONTOISIENNE JS 1	ARGENTEUIL FC 4	ST LEU FC 3
PIERRELAYE FC 2	CHAMPAGNE SFC 2	GAFEPB 1	SOISY AM FC 1
ERMONT ACF 1	ROISSY US 1	OSNY FC 2	SOISY AM FC 2

Centre 33 DEUIL ENGHIEU FC	Centre 34 MONTMAGNY FC	Centre 35 GARGES FCM	Centre 36 MARCOUVILLE CITY CPA
DEUIL ENGHIEU FC 2	MONTMAGNY FC 1	GOUSSAINVILLE FC 1	CERGY PONTOISE FC 6
GROSLEY FC 1	MONTMAGNY FC 3	GOUSSAINVILLE FC 3	CERGY PONTOISE FC 4
ST PRIX ES 1	MARLY ES 2	GARGES FCM 1	MARCOUVILLE CITY CPA 2
MERY MERIEL FC 2	CHAUMONTEL LUZ. AS 1	GARGES FCM 3	ERMONT AMS 2

Centre 37 JOUY FC	Centre 38 COURDIMANCHE AS	Centre 39 NEUVILLE AS	
ST PRIX ES 2	COURDIMANCHE AS 1	NEUVILLE AS 1	
ERAGNY FC 2	MAGNY FC 1	ST OUEN AS 2	
JOUY FC 1	PONTOISIENNE JS 2	FRETTOISE ES 1	
JOUY FC 3			



FESTIVAL FOOT U13

1^{er} Tour Samedi 17 Octobre 2026

Le 1^{er} tour regroupe les équipes U13 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi après-midi

13h15 : Contrôle visuel des licences obligatoire soit à partir du listing issu de Footclubs ou via l'application Club Compagnon

13h30 : Début de la Jonglerie (**obligatoire avant les rencontres**)

14h00 : Coup d'envoi des rencontres

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les deux premiers de chaque centre et les 14 meilleurs 3^{èmes} seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 7 Février 2027.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Festival Foot U13) - Qualification

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement du Festival Foot U13 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e) ou non licencié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour les catégories d'âge de U10 à U18, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Suite à l'homologation par la Ligue de Paris Ile de France et le DVOF du tournoi U11 à St Brice ce week-end du 17 & 18 Octobre, les 2 centres n° 15 à VAUREAL FCM et 18 à MONTMAGNY FC du Festival Foot U13 sont reportés au Samedi 7 Novembre 2026 : prioritaires sur les rencontres de critérium

Centre 15	VAUREAL FCM
	SARCELLES AAS 2
	ST BRICE FC 1
	VAUREAL FCM 2
	JOUY FC 3

Centre 18	MONTMAGNY FC
	ST BRICE FC 2
	ST BRICE FC 3
	VILLIERS FC 3
	MONTMAGNY FC 1



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

Centre 1	SOISY AM FC	Centre 2	MONTIGNY FC	Centre 3	FOSSÉS UF	Centre 4	ST LEU FC
	SOISY AM FC 2		MONTIGNY FC 2		DOMONT FC 1		ARGENTEUIL RC 1
	SOISY AM FC 4		GAFEPB 1		FOSSÉS UF 2		ARGENTEUIL RC 3
	PONTOISIENNE JS 1		VEXIN AS 1		BEZONS USO 1		ENT.BEAUMONT 1
	ARGENTEUIL RC 2		FRANCONVILLE FC 1		CORMEILLAIS ACS 1		ST LEU FC 1

Centre 5	SARCELLES AAS	Centre 6	PIERRELAIE FC	Centre 7	PERSAN US	Centre 8	MERY MERIEL FC
	SARCELLES AAS 3		MARCOUVILLE CITY CPA 1		FRANCONVILLE FC2		MERY MERIEL FC 1
	SARCELLES AAS 1		ENTENTE SSG 1		VALLEE SAUSSERON 1		ENT BEAUMONT MOURS 2
	THILLAY ESM 1		ST PRIX ES 2		OSNY FC 2		COSMO TAVERNY 2
	VEMARS ST WITZ FC 1		PIERRELAIE FC 2		PERSAN US 1		OSNY FC 1

Centre 9	MENUCOURT AS	Centre 10	ARGENTEUIL FC	Centre 11	COSMO TAVERNY	Centre 12	VILLIERS FC
	ERAGNY FC 2		BELLOU ST MARTIN ASC 1		JOUY FC 2		ST OUEN AS 3
	MONTIGNY FC 1		ARGENTEUIL FC 1		VIARMES ASNIERES OL 1		ST OUEN AS 1
	MENUCOURT AS 1		CERGY PONTOISE FC 5		CHARS AS 1		VILLIERS FC 1
	VEXIN AS 2		CERGY PONTOISE FC 3		COSMO TAVERNY 1		VILLIERS FC 2

Centre 13	DEUIL ENGHIE FC	Centre 14	ST OUEN AS	Centre 15	VAUREAL FCM	Centre 16	ERAGNY FC
	DEUIL ENGHIE FC 1		MARCOUVILLE CITY CPA 2		SARCELLES AAS 2		ERAGNY FC 1
	VAUREAL FCM 1		ST OUEN AS 2		ST BRICE FC 1		JOUY FC 1
	GONESSE RC 1		ARGENTEUIL FC 2		VAUREAL FCM 2		PERSAN US 2
	GOUSSAINVILLE FC 2		BEZONS USO 2		JOUY FC 3		ERMONT ACF 2

Centre 17	ST PRIX ES	Centre 18	MONTMAGNY FC	Centre 19	CERGY PONTOISE C	Centre 20	BEAUCHAMP AS
	SOISY AM FC 1		ST BRICE FC 2		CERGY PONTOISE FC 2		BEAUCHAMP AS 1
	SOISY AM FC 3		ST BRICE FC 3		CERGY PONTOISE FC 4		ENTENTE SSG 4
	ST PRIX ES 1		VILLIERS FC 3		PIERRELAIE FC 2		BEZONS USO 2
	CERGY PONTOISE FC 1		MONTMAGNY FC 1		COURDIMANCHE AS 1		HERBLAY ES 2

Centre 21	CHAUMONTEL LUZ. AS	Centre 22	GARGES FCM	Centre 23	ENTENTE SSG	Centre 24	ERMONT ACF
	CHAUMONTEL LUZ. AS 1		GARGES FCM 1		ENTENTE SSG 2		SURVILLIERS AVENIR 1
	EAUBONNE FC 1		EZANVILLE US 1		ENTENTE SSG 3		FONTENAY FC 1
	FOSSÉS UF 1		GOUSSAINVILLE FC 1		HERBLAY ES 1		ERMONT ACF 1
	PUISEUX LOUVRES FC 1		DEUIL ENGHIE FC 2				

1^{er} APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

U8 du 03/10/2026

Secteur EST

FONTENAY FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 1 à BRUYERES BERNES USM le 03/10/26

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 4 à DOMONT FC le 03/10/26



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 4 à DOMONT FC le 03/10/26

Secteur OUEST

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 1 à AUVERS ENNERIE FC le 03/10/26

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 2 à COURDIMANCHE AS le 03/10/26

MONTIGNY FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 2 à COURDIMANCHE AS le 03/10/26

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 2 à COURDIMANCHE AS le 03/10/26

OSNY FC : 1^{er} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 2 à OSNY FC le 03/10/26

MERY MERIEL FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 2 à VEXIN AS le 03/10/26

JOUY FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 2 à VEXIN AS le 03/10/26

Secteur SUD

GONESSE RC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 1 à MONTMORENCY FC le 03/10/26

DEUIL ENGHEN FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 4 à ARGENTEUIL FC le 03/10/26

ST LEU FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 4 à ARGENTEUIL FC le 03/10/26

U9 du 03/10/2026

Secteur EST

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 2 à MARLY ES le 03/10/26

FONTENAY FC : 1^{er} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 3 à FONTENAY FC le 03/10/26

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 3 à FONTENAY FC le 03/10/26

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 3 à FONTENAY FC le 03/10/26

SURVILLIERS AVENIR : 1^{er} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 3 à FONTENAY FC le 03/10/26

Secteur OUEST



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 3 à CERGY PONTOISE FC le 03/10/26

OSNY FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 3 à CERGY PONTOISE FC le 03/10/26

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à PIERRELAYE FC le 03/10/26

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à PIERRELAYE FC le 03/10/26

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à PIERRELAYE FC le 03/10/26

VAUREAL FCM : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à PIERRELAYE FC le 03/10/26

Secteur SUD

ST LEU FC : 1^{er} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 à ST LEU FC le 03/10/26

GAFEPB : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 à ST LEU FC le 03/10/26

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 2 à CORMEILLAIS ACS le 03/10/26

EAUBONNE FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 2 à CORMEILLAIS ACS le 03/10/26

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 2 à CORMEILLAIS ACS le 03/10/26

DEUIL ENGHEN FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 6 à SOISY AM FC le 03/10/26

AMENDES

MONTMAGNY FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 1^{ère} journée de brassage U13 Avenir du 26/09 à SOISY AM FC.

Amende : 15€

COSMO TAVERNY : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 1^{ère} journée de brassage U13 du 26/09 à COSMO TAVERNY

Amende : 15€

COSMO TAVERNY : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 2^{ème} journée de brassage U13 du 03/10 à MONTIGNY FC

Amende : 25€

JOUY FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 1^{ère} journée de brassage U13 du 26/09 à JOUY FC

Amende : 15€

JOUY FC : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 2^{ème} journée de brassage U13 du 03/10 à ERAGNY FC

Amende : 25€



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} Forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur 1^{ère} journée de brassage U12 du 26/09 à
FRANCONVILLE FC
Amende : 15€ x 2 = 30€

GONESSE RC : 1^{er} Forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur 1^{ère} journée de brassage U12 du 26/09 à GROSLAY FC
Amende : 15€ x 2 = 30€

COSMO TAVERNY : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 4 sur 1^{ère} journée de brassage U12 du 26/09 à MERY MERIEL
FC
Amende : 15€

MONTIGNY FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 1^{ère} journée de brassage U12 du 26/09 à NEUVILLE AS
Amende : 15€

GAFEPB : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 1^{ère} journée de brassage U11 du 26/09 à ARGENTEUIL RC
Amende : 15€

GONESSE RC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 1^{ère} journée de brassage U11 du 26/09 à AJED
Amende : 15€

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 1^{ère} journée de brassage U11 du 26/09 à ERMONT AMS
Amende : 15€

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 2^{ème} journée de brassage U11 du 03/10 à GROSLAY
FC
Amende : 25€

COSMO TAVERNY : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 4 sur 1^{ère} journée de brassage U11 du 26/09 à NEUVILLE AS
Amende : 15€

ARGENTEUIL FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 1^{ère} journée de brassage U10 du 26/09 à CORMEILLAIS
ACS
Amende : 15€

MENUCOURT AS : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 1^{ère} journée de brassage U10 du 26/09 à OSNY FC
Amende : 15€

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 1^{ère} journée de brassage U11 du 26/09 à FOSSES UF
Amende : 15€

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 4 sur 1^{ère} journée de brassage U10 du 26/09 à MONTSOULT
BAILLET US
Amende : 15€

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1^{er} Forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur 1^{ère} journée de brassage U11 du 26/09
à PRESLES FC
Amende : 15€

BEZONS USO : non organisation d'un centre du brassage U10 sur la 2^{ème} journée du 03/10
Amende : 100€

BRUYERES BERNES USM : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur centre U11 pour la 2^{ème} journée de
brassage du 03/10 au THILLAY ESM



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

Amende : 15€

BEZONS USO : Forfait général de votre équipe 3 suite 3 forfaits sur les tours de brassage U12

Amende : 30€

BEZONS USO : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 2^{ème} journée de brassage U12 du 03/10 à EAUBONNE FC

Amende : 25€

PRESLES FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 2^{ème} journée de brassage U11 du 03/10 à DOMONT FC

Amende : 15€

MONTSOULT BAILLET US : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 2^{ème} journée de brassage U10 du 03/10 à CHAMPAGNE SFC

Amende : 15€

MONTSOULT BAILLET US : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 3^{ème} journée de brassage U10 du 10/10 à ADAMOIS O

Amende : 25€

GAFEPB : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 2^{ème} journée de brassage U13 du 03/10 à EAUBONNE FC

Amende : 15€

SURVILLIERS : 1^{er} Forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur 3^{ème} journée de brassage U11 du 10/10 à MONTSOULT BAILLET US

Amende : 15€

SURVILLIERS : 3^{ème} Forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur 3^{ème} journée de brassage U13 du 10/10 à ROISSY US

Amende : 30€

MONTSOULT BAILLET US : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U6/U7 sur centre du plateau à VEMARS ST WITZ le 10/10

Amende : 15€

COURDIMANCHE AS : 1^{er} Forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 2 sur 3^{ème} journée de brassage U10 du 10/10 à OSNY FC

Amende : 15€

GAFEPB : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 3^{ème} journée de brassage U10 du 10/10 à GONESSE RC

Amende : 15€

GARGES FCM : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 3^{ème} journée de brassage U10 du 10/10 à ERMONT ACF

Amende : 15€

SURVILLIERS AVENIR : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 3^{ème} journée de brassage U10 du 10/10 à ROISSY EN France US

Amende : 15€

PRESLES FC : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 3^{ème} journée de brassage U11 du 10/10 à BRUYERES BERNES USM

Amende : 25€

CHARS AS : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 3^{ème} journée de brassage U11 du 03/10 à HERBLAY ES

Amende : 25€



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

ERMONT AMS : 1^{er} Forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 2 sur 3^{ème} journée de brassage U11 du 10/10 à BEZONS USO
Amende : 15€

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 3^{ème} journée de brassage U11 du 10/10 à ARGENTEUIL FC
Amende : 15€

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 3^{ème} journée de brassage U13 du 10/10 à PERSAN US
Amende : 15€

COSMO TAVERNY : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 3^{ème} journée de brassage U13 du 10/10 à VALLEE DU SAUSSERON
Amende : 15€

PIERRELAYE FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 3^{ème} journée de brassage U13 du 10/10 à MONTIGNY FC
Amende : 15€

ANNULATION D'AMENDES

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Annulation d'amende concernant le 1^{er} Forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur 1^{ère} journée de brassage U11 du 26/09 à PRESLES FC
Amende : 15€

ARRONVILLE FC : Annulation d'amende concernant la présence de 2 joueurs non licenciés sur 1^{ère} journée de brassage U11 à CERGY PONTOISE FC DU 26/09
Amende : 120€ x 2 = 240€

Prochaine réunion : Lundi 19 Octobre 2026 à partir de 18h00



COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL DES ENFANTS SECTION FÉMININE

Réunion du 12 octobre 2026

Présents : MM. Huart – Joly – Saïd et Mme Bouazi et Mme Escoignard (comité)

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x30minutes, pause de 5 à 10mn
Hors-jeu à la ligne médiane

U13F et U13F Avenir : 2x35minutes dont pause coaching de 2 mn après 15mn de jeu par mi-temps, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

COURRIERS CLUBS

ENT ESSG/FCSAM

Mail du 29/09/26

U9F

Nous prenons note de votre souhait d'engager une équipe U9F, nous confirmerons l'engagement de cette équipe à la réception du document hors période qui vous a été envoyé le 30 septembre 2026.

GONESSE RC 1

Mail du 8/10/26

U7F & U9F

Nous prenons note de votre inscription d'engagement pour les catégories U7F et U9F

RASSEMBLEMENTS ET PLATEAUX

Pour inscrire une équipe en plateau U7F ou/et U9F, vous devez utiliser le document engagement hors période que vous trouvez sur le site du DVOF dans l'onglet FORMULAIRE (suivre la démarche suivante :

Documents
Formulaires
Féminines
Engagement hors période U7F et U9F

CALENDRIER PLATEAU U7F

Rassemblement 2 : 14 novembre 2026 à
Rassemblement 3 : 28 novembre 2026
Rassemblement 4 : 12 décembre 2026 plateau de Noël
Rassemblement 5 : 30 janvier 2027, (Futsal)
Rassemblement 6 : 13 mars 2027
Rassemblement 7 : 24 avril 2027
Fête du foot féminin : 22 mai 2027

CALENDRIER U9F

Les adresses et horaires des centres seront communiqués ultérieurement par la Commission.

PLATEAU N°2

07/11/26 Organisé par le club de **ENT ESSG-SOISY**

Adresse

Horaire

CHALLENGE N°1

21/11/26 Organisé par le club de ???

Adresse

Horaire

PLATEAU N°3

05/12/26 Organisé par le club de **GONESSE RC**

Adresse

Horaire

CHALLENGE N°2

12/12/26 Organisé par le club de **EBM**

Adresse

Horaire

PLATEAU N°4 en Futsal

09/01/27 Organisé par le club de **ENT ESSG-SOISY**

Adresse

Horaire

FESTIVAL FIVE

23/01/27 Organisé par le **DVOF**

Adresse : Le street, 200 chaussées Jules César, Beauchamp

Horaire de début : 10h – Accueil à partir de 9h

PLATEAU N°5 en Futsal

09/01/27 Organisé par le club de **FOSSÉS FU**

Adresse

Horaire

FESTIVAL FUTSAL

06/03/27 Organisé par le DVOF **AJED**

Adresse :

Horaire de début : h – Accueil à partir de h

CHALLENGE N°3

20/03/27 Organisé par le club de **COSMO TAVERNY**

Adresse

Horaire

CHALLENGE FINALE

25/05/27 Organisé par le **DVOF**

Adresse

Horaire

FESTIVAL EXTERIEUR

01/05/27 Organisé par le DVOF

Adresse : Argenteuil

Horaire de début : h – Accueil à partir de h

FETE DU FOOT FEMININ

22/05/27 Organisé par le DVOF

Adresse :

Horaire de début : h – Accueil à partir de h

FESTIVAL BEACH SOCCER

29/05/27 Organisé par le DVOF

Adresse :

Horaire de début : h – Accueil à partir de h

PROCHAIN PLATEAU U9F

2ème plateau le 07 novembre 2026

Lieu :

?

Horaire :

? (début)

Adresses :

U9F – INSCRIPTIONS

U9F	
CLUBS	
AJED 1	REFUSÉE
EBM 1	VALIDÉE
ARGENTEUILLAISE ENT 1	VALIDÉE
FOSES FU 1	VALIDÉE
FRANCONVILLE FC 1	VALIDÉE
ENT ESSG/SOISY 1	EN ATTENTE
VAFF 1	REFUSÉE
TAVERNY COSMO 1	VALIDÉE

FOOT A 5 – U11F & U13F

INSCRIPTIONS

Pour inscrire une équipe en plateau U7F ou/et U9F, vous devez utiliser le document engagement hors période que vous trouvez sur le site du DVOF dans l'onglet FORMULAIRE (suivre la démarche suivante :

Documents

Formulaires

Féminines

Engagement hors période U7F et U9F

Les clubs **refusés** sont en attente de fournir leurs licences (5 minima) dans les délais fixés au 18/10/26

A partir du 20/10/26 les calendriers seront publiés, les clubs qui seront toujours refusés ou les clubs souhaitant intégrer pourront toujours le faire, sous réserve de places disponibles dans les groupes. En cas d'impossibilité d'intégrer la phase 1 les clubs seront invités à se positionner pour la phase 2.

Formulaire d'engagement Hors Période disponible sur le site du DVOF et envoyé au responsable féminin

U11F à 5		U13F - 5	
CLUBS		CLUBS	
EBM 2	VALIDÉE	FRANCONVILLE 2	EN ATTENTE
PERSAN US 03 1	REFUSÉE	PERSAN US 03 1	REFUSER
BELLOY ST MARTIN ASC 1	EN ATTENTE	BRUYERE	EN ATTENTE
FRANCONVILLE FC 2	EN ATTENTE	GARGES FCM 1	EN ATTENTE

FOOT A 8

COURRIERS CLUBS

ST OUEN L'AUMONE AS

Mail du 6/10/26

U13F

Nous avons bien pris note de votre mail de demande de modification de lieu de match U13F

SARCELLES AAS

Mail du 29/09/26

U13F

Nous confirmons l'engagement de trois équipes U13F en critérium

2 équipes ont fait le brassage du 03 octobre, vos 3 équipes feront le brassage du 10 octobre

CERGY-PONTOISE FC

Mail du 6/10/26

U13F

Nous avons bien pris note de votre demande

Prise en compte du changement de lieu de réception pour les matchs U13F et pour le reste des compétitions à l'année

ST PRIX ES 1

Mail 7/10/26

U11F

Nous avons bien pris note de votre impossibilité de recevoir le tour de brassage du 10/10/26

FONTENAY EN PARISIS FC

Mail du 02/10/26

U13F

Prise en compte de votre forfait du brassage U13F du 03/10/26 situé à FOSSES

ENT ARGENTEUILLAISE

Mail du 02/10/26

U11F & U13F

Prise en compte des horaires et lieu concernant les brassages et criterium U11F et U13F

11h00 au Stade Alain MIMOUN

VILLIERS LE BEL ASSOCIATION FOOTBALL FEMININ

Mail du 03/10/26

U13F

Prise en compte de votre forfait du brassage U13F du 03/10/26 situé à BEAUMONT S/OISE
Attention d'envoyer ce mail avant le vendredi 12h00.

HERBLAY ES

Mail du 05/10/26

U11F & U13F

Prise en compte pour les critères U11F de jouer à 9h30 et 11h pour les U13F dans la mesure du possible à domicile les mêmes jours.

APPEL FMI & RESULTATS

CERGY PONTOISE FC 1

U11F

Brassage 1 du 26/09/26

Résultats partiels, manque feuille récap et de présence

VILLIERS LE BEL FF 1

U13F

Brassage 3 du 10/10/26

Absence de résultats

U11F – FOOT à 8 - INSCRIPTIONS

Les clubs **refusés** sont en attente de fournir leurs licences (8 minima) dans les délais fixés au 18/10/26

A partir du 20/10/26 les calendriers seront publiés, les clubs qui seront toujours refusés ou les clubs souhaitant intégrer pourront toujours le faire, sous réserve de places disponibles dans les groupes.
En cas d'impossibilité d'intégrer la phase 1 les clubs seront invités à se positionner pour la phase 2.

Formulaire d'engagement Hors Période disponible sur le site du DVOF et envoyé au responsable féminin

U11F à 8	
CLUBS	
AJED 1	VALIDÉE
ARGENTEUILLAISE ENT 1	VALIDÉE
BRUYERES BERNES USM 1	VALIDÉE
CERGY PONTOISE FC 1	VALIDÉE
CERGY PONTOISE FC 2	VALIDÉE
EBM 1	VALIDÉE
ENT ESSG/SOISY 1	VALIDÉE
ERMONT ASM 1	VALIDÉE
FRANCONVILLE FC 1	VALIDÉE
HERBLAY ES 1	VALIDÉE
MONTMORENCY FC 1	VALIDÉE
ST OUEN L'AUMONE AS 1	VALIDÉE
ST PRIX ES 1	VALIDÉE
VILLIERS LE BEL AFF 1	VALIDÉE

U13F - FOOT à 8 - INSCRIPTIONS

Les clubs **refusés** sont en attente de fournir leurs licences (8 minima) dans les délais fixés au 18/10/26

A partir du 20/10/26 les calendriers seront publiés, les clubs qui seront toujours refusés ou les clubs souhaitant intégrer pourront toujours le faire, sous réserve de places disponibles dans les groupes.
En cas d'impossibilité d'intégrer la phase 1 les clubs seront invités à se positionner pour la phase 2.

Formulaire d'engagement Hors Période disponible sur le site du DVOF et envoyé au responsable féminin

U13F à 8	
CLUBS	
ADAMOIS OL 1	VALIDÉE
AJED 1	VALIDÉE
ARGENTEUILLAISE ENT 1	VALIDÉE
ARGENTEUILLAISE ENT 2	VALIDÉE
BELLOU ST MARTIN ASC 1	VALIDÉE
BOUFFEMONT ACF1	REFUSÉE
CERGY PONTOISE FC 1	VALIDÉE
CERGY PONTOISE FC 2	VALIDÉE
EBM 1	VALIDÉE
ENT ESSG/SOISY 2	VALIDÉE
ERMONT ASM 2	VALIDÉE
FONTENAY EN PARISIS FC 1	VALIDÉE
FOSSÉS FU 1	VALIDÉE
FRANCONVILLE FC 1	VALIDÉE
GARGES FCM 1	EN ATTENTE
JOUY LE MOUTIER FC	VALIDÉE
MERY MERIEL FC 1	VALIDÉE
MONTMORENCY FC 1	REFUSÉE
SARCELLES AAS 1	VALIDÉE
SARCELLES AAS 2	VALIDÉE
SARCELLES AAS 3	VALIDÉE
ST BRICE FC 1	VALIDÉE
TAVERNY COSMO 1	VALIDÉE
VILLIERS AFF1	VALIDÉE

U13F Avenir - INSCRIPTION

U13F Avenir	
CLUBS	
ENT ESSG/SOISY 1	VALIDÉE
ERMONT ASM 1	VALIDÉE
HERBLAY ES 1	VALIDÉE

* * *



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 12 OCTOBRE 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).



ÉVOLUTION DU TEMPS DE JEU – SAISON 2026 / 2027

Le Comité de Direction de la LPIFF a validé la modification du temps de jeu des compétitions futsal nationales et régionales des catégories U16 à Seniors masculines et U18F à Seniors Féminines (modification annoncée dans le PV Futsal de Ligue du 06 juillet 2026).

Le district du Val d'Oise de Football doit donc modifier également le temps de jeu des compétitions départementales correspondantes.

Le Comité de Direction du DVOF lors de sa réunion du 17 juillet 2026 a validé la modification du temps de jeu ci-dessous :

Championnats Seniors et Coupes départementales : **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium et Challenge U16 : **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium et Challenge U14 : **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium et Challenge U12 : **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium U10 : **2 x 20 mn** sans arrêt du chronomètre

COURRIERS CLUBS

565321-Académy 95 : Mail du 06-10-26

Pris note de votre demande d'engagement d'une équipe U8 supplémentaire.

Accord de la commission.

550552-Sannois Fce : Mail du 06-10-26

Réception feuille de match **U10 n° 79740486** du 04-10 contre Génération Herblay.

Sannois Fce 1 : **2 Buts**

Génération Herblay : **24 Buts**

552305-Osny United : Mail du 07-10-26

Demande de la mairie d'Osny de programmer la rencontre du 11-10 contre Cergy-Pontoise Fc à Huis clos.

Une demande de huis clos doit être traité par la commission CDPME au moins 1 semaine avant la date de la rencontre. La commission remet la rencontre à une date ultérieure.

590566-Montmorency Futsal : Mail du 07-10-26

Demande de modification d'horaire pour votre équipe U10 : **le dimanche à 09H00**

Demande d'engagement d'une équipe U12 : **le dimanche à 10H30 – Gymnase des Gallerands.**

Votre équipe prend la place de **l'exempt 7 en Poule C.**

850889-Montmagny Asfs : Mail du 07-10-26

Demande de report de la rencontre n° 79264496 contre Parmain Futsal en raison d'une rencontre de Coupe Nationale le lundi 12-10-26.

La commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

560814-Futsal Club VLB : Mail du 08-10-26

Pris note du Forfait général de votre équipe U14-2 en Poule B.

560814-Futsal Club VLB : Mail du 08-10-26

Pris note du Forfait avisé de votre équipe U8 pour le plateau du 10-10 à Vémars.

580869-Persanaise Cfj : Mail du 09-10-26

Demande d'engagement d'une seconde équipe U14 : **le dimanche à 13H30.**

Votre équipe prend la place de **l'exempt 7 en Poule B.**



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

565896-Rc Eaubonne : Mail du 09-10-26

Demande de changement d'horaire pour vos rencontres senior à domicile : **le mardi à 20H45.**

550552-Sannois Fce : Mail du 10-10-26

Pris note de l'inversion du score pour la rencontre **U12 n° 79741933** du 10-10-26 contre Asf Argenteuil 1.

Sannois Fce 2 : **1 But**

Asf Argenteuil 1 : **9 Buts**

565321-Jc Académie : Mail du 11-10-26

Pris note de l'absence de l'équipe de Garges Djibson Asc pour la rencontre de critérium **U10 n° <** du 11-10.

560814-Futsal Club VLB : Mail du 11-10-26

Pris note de votre déplacement à Gonesse pour la rencontre **U12 n° 79741989** contre Ent. LSG-RCG le 11-10-26.

Pris note de l'absence de l'équipe de Ent LSG-RCG pour la rencontre.

565321-Jc Académie : Mail du 12-10-26

Réception feuille de match **U10 n°79741961** du 11-10 contre Parmain Futsal

JC Académie 22 : **10 Buts**

Parmain Futsal As : **12 Buts**

Réception feuille de match **U14 n°79743890** du 11-10 contre Attainville Futsal

JC Académie 21 : **11 Buts**

Attainville Futsal : **19 Buts**

582623-Afs Vauréal : Mail du 11-10-26

Réception feuille de match **U10 n°79740443** du 11-10 contre Persanaise Cfj 1

Afs Vauréal 21 : **7 Buts**

Persanaise Cfj 21 : **7 Buts**

NOUVEL ENGAGEMENT

CRITÉRIUM U14

580869-Persanaise Cfj : engagement d'une 2^{ème} équipe U14

Cfj Persanaise 2 prend la place de l'exempt 7 Poule B : **le dimanche à 13H30**

Report de la rencontre suivante au 21/11/2026 : n°79743893 FOOT INDOOR LOISIR 1 / PERSANAISE CFJ 2 du 10/10/2026

582623-ASF Vauréal : engagement d'une 2^{ème} équipe U14

ASF Vauréal 2 prend la place de l'exempt 9 Poule B

Report de la rencontre suivante au 21/11/2026 : n° 79743892 AS FUTSAL ARGENTEUIL 2 / ASF VAUREAL 2 du 10/10/2026

CRITÉRIUM U12

590566-Montmorency Futsal : engagement d'une équipe U12

Montmorency Futsal 1 prend la place de l'exempt 7 Poule C : **le dimanche à 10H30**

Report de la rencontre suivante au 21/11/2026 : n°79741987 ATTAINVILLE FUTSAL 2 / MONTMORENCY FUTSAL 1 du 10/10/2026



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

MATCHS REMIS

SENIOR D1

Match n° 79264495 : My Sarcelles Futsal 1 / Montigny Lvdb 1 : le lundi 23-11-26 à 21H30

Match n° 79264496 : Montmagny Asfs 1 / Parmain Futsal As 1 : le lundi 23-11-26 à 20H45

1^{er} APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT

CRITÉRIUM U10

Match n° 79741791 : FCVLB 21 / Montmorency Futsal 21 du 10-10-26

Match n° 79741789 : Attainville Futsal 21 / Marcouville City 21 du 11-10-26

Match n° 79740442 : Ent LSG-RCG 21 / Académie 95 21 du 11-10-26

CRITÉRIUM U12

Match n° 79741932 : FCVLB 22 / Afs Vauréal 21 du 10-10-26

Match n° 79741960 : Avicenne Asc 21 / Sannois Fce 21 du 11-10-26

Match n° 79741962 : Garges Djibson 21 / Marcouville City 21 du 11-10-26

CRITÉRIUM U14

Match n° 79743894 : Ent LSG-RCG 21 / Marcouville City 21 du 11-10-26

**2^{ème} APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT ET INFORMATION
DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE**

CRITÉRIUM U10

Match n° 79741829 : Asf Argenteuil 2 / Attainville Futsal 1 du 04-10-26

FORFAIT GÉNÉRAL

CRITÉRIUM U14

560814-Futsal club VLB : Forfait général de l'équipe U14-2.

560814-Futsal club VLB : amende = 110€



FORFAIT CHALLENGE U14

Suite au Forfait général de l'équipe U14-2 de l'équipe de **FC VLB2**, la commission futsal déclare forfait cette équipe pour la rencontre de Challenge **U14 n°79916048** du 18-10 contre JC Académie 1.

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U10

Match n° 79741792 : Académie 95 22 / Garges Djibson 21 du 11-10-26

Forfait non avisé de l'équipe de Garges Djibson 21

Académie 22 : **5 Buts**

Garges Djibson 21 : **0 But**

553776-Garges Djibson : Amende 15€

CRITÉRIUM U12

Match n° 79741989 : Ent. LSG-RCG 21 / FCVLB 21 du 11-10-26

Forfait non avisé de l'équipe de Ent. JSG-RCG 21

FCVLB 21 : **5 Buts**

Ent. LSG-RCG 21 : **0 But**

510506- Ent. LSG-RCG : Amende 15€

CHALLENGE FUTSAL U12

TIRAGE du Tour de Cadrage

Les rencontres du tour de cadrage auront lieu :

Week-end des **17 et 18-10-26**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

N°	Match N°	CLUB	N° REF.	CLUB	N° REF.	DATE
1	79916013	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 1	17	510506 - ENTENTE LSG-RCG 1	1	Dimanche 18-10 à 10H00
2	79916014	561071 - ASF ARGENTEUIL 2	11	551445 - PARMAN FUTSAL AS 1	4	Dimanche 18-10 à 12H00
3	79916015	550552 - SANNOIS FCE 1	2	565321 - ACADÉMY 2	14	Samedi 17-10 à 14H00
4	79916016	560814 - FUTSAL CLUB VLB 2	8	850343 - ATTAINVILLE FUTSAL C 2	21	Samedi 17-10 à 10H00
5	79916017	580869 - PERSANAISE CFJ 2	16	564856 - GÉNÉRATION HERBLAY 1	12	Dimanche 18-10 à 12H00

Equipes exemptées du tirage :

Academy 1 – Afs Vauréal 1 - Asf Argenteuil 1 – Attainville Futsal C 1 - Avicenne Asc 1 – Combo Futsal 1 – FCVLB 1 - Garges Djibson Asc 1 – Marcouville City CP 2 – Persanaise Cfj 1 – Sannois Fce 2 -

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE du 1^{er} Tour

Les rencontres du 1^{er} tour auront lieu :

Semaine **42** du **12-10** au **18-10-26**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	N° REF.	CLUB	N° REF.	DATE
1	79918646	565896 - RC EAUBONNE 1	23	530279 - BEZONS USO 1	10	Mardi 13-10 à 20H30
2	79918647	565321 - ACADÉMY 95 1	19	565322 - JEF 1	20	Samedi 17-10 à 20H30
3	79918647	582621 - FOOT INDOOR LOISIR 1	26	580869 - PERSANAISE CFJ 1	25	Samedi 17-10 à 12H15
4	79918648	560543 - ARNOUVILLE CF 1	15	565187 - AJED 1	18	Samedi 17-10 à 15H00

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1^{er} tour.

Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes du tirage :

Aks Futsal - Asf Argenteuil - Attainville Futsal C – Cergy-Pontoise Fc - Combo Futsal – Diablots United – FC2M – Futsal Club VLB – Montmagny Asfs – Montigny LvdB – MSF – Osny United – Parmain Futsal - Sportifs de Garges



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes du tirage :

Afs Vauréal – Avicenne Asc - Garges Djibson Asc 2 – Goussainville Fc - Marcouville City CP 2

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

INFORMATION CRITÉRIUMS ET PLATEAUX

La commission futsal informe les clubs qu'un contrôle du nombre de licences validées par catégorie sera effectué chaque vendredi matin.

Les équipes dont le nombre de licences valides est insuffisant seront déclarées forfait par la commission futsal et ne pourront participer aux rencontres du week-end.

PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8 et Feuille de Présence U8.

La feuille de rencontres n'est pas à transmettre au DVof. Elle sert aux clubs pour la gestion des plateaux.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PR2SENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAU U8 du 11-10-26

Garges Djibson : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 11-10-26.



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE**
DE FOOTBALL
FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

Prochaine réunion en visio : Lundi 19-10-26 à 19H00



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

12 OCTOBRE 2026

Présents : MM J. Letellier - R. Dati - JF. Budet

Assistent : MM C. Macina - A. Ravet

Excusé : M JL. Faugeron

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

Art. 40.1 du RS

« La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

Art. 30 ter – Evocation par la Commission

« Même en cas de réserves ou de réclamations, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas de :

- participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- d'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la FFF »



EVOCATIONS

REPRISE DOSSIER JOUY LE MOUTIER FC

Objet : Match 55731619 du 20/09/2026 Séniors D2 Gr A SOISY ANDILLY MARGENCY. 1 / JOUY LE MOUTIER 2.

Demande d'évocation formulée par le club de **JOUY LE MOUTIER FC** en date du 29/09/2026, au motif que le joueur **Ahmet C. licence 2545551163** de l'équipe de **SOISY ANDILLY MARGENCY. 1**, est susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre désignée en objet.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée, le joueur **Ahmet C. licence 2545551163 n'a pas purgé sa suspension.**

A la suite d'une erreur administrative, le club de Soisy Andilly Margency. N'a pas été sollicité. La Commission demande par conséquent au Secrétariat d'interroger le club de **SOISY ANDILLY MARGENCY** sur l'inscription du joueur cité ci-dessus sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet.

Réponse attendue pour le 19/10/2026 12h.



REPRISE DOSSIER BRUYERES BERNES US

Objet : Match 78976205 du 04/10/2026 Anciens D3 Gr C BRUYERES BERNES USM 31 / GARGES LES GONESSE FCM 31.

Demande d'évocation formulée par le club de **BRUYERES BERNES USM** en date du 29/09/2026, au motif que le joueur de **GARGES LES GONESSE FCM** portant le numéro 14 répondant au prénom de Yassine est entré en cours de match sans être inscrit sur la feuille de match.

Après audition du représentant du club de **BRUYERES BERNES USM**, et de Monsieur **José S. licence 2378062867**, arbitre de la rencontre il ressort :

L'arbitre bénévole indique que deux joueurs prénommés « Yacine » étaient présents lors de la rencontre : l'un inscrit sur la FMI et un second, non inscrit sur la feuille de match, entré en jeu environ 20 minutes avant la mi-temps.

Il précise avoir signalé au club de **GARGES FCM** la volonté du club de **BRUYÈRES-BERNES USM** de formuler une réserve concernant la participation du joueur n° 14 non inscrit sur la FMI. À la suite de ce signalement, le joueur n° 14 n'a plus pris part à la rencontre en seconde période.

Le joueur **Yassine DAGHOR licence n° 9602554502**, a été identifié comme étant le joueur ayant participé à la rencontre sans être inscrit sur la feuille de match. Une photographie de ce dernier a été présentée à l'arbitre, qui a confirmé qu'il s'agissait du joueur n° 14 entré en cours de partie.

L'arbitre bénévole précise également que l'arbitre assistant du club de **GARGES FCM** est entré en jeu au cours de la rencontre.

La commission constate qu'à l'issue de la séance, les représentants du club de **GARGES FCM** étaient présents en salle d'attente, après être arrivés sur site à 18 h 05, mais n'ont pas pu être entendus.

La commission décide de mettre le dossier en délibéré et de reconvoquer pour le 26 octobre 2026 à 18H30. les représentants des deux clubs afin de permettre à chacune des parties d'exprimer leurs points de vue respectifs.

- Les arbitres de la rencontre **José S. licence 2378062867, présent - Massaman B. licence 2368038811, absent non excusé - Abdelhak B. licence 9605797522, absent non excusé**
- Le Délégué de la rencontre **Yohann R. licence 247813487**

Pour **BRUYERES BERNES USM** :

- **Le Président ou son représentant**
- **Nicolas D. licence 2311108722, capitaine**

Pour **GARGES LES GONESSE FCM** :

- **Le Président ou son représentant**
- **Jean-Paul B. licence 2378046052**
- **Yassine C. licence 2339986436, joueur**
- **Yacine D. licence 9602554502, joueur**



DOSSIER FRANCONVILLE FC

Objet : Match 55732455 du 04/10/2026 U18 D1 FRANCONVILLE FC 21 / ENTENTE SSG 22.

Demande d'évocation formulée par le club de **FRANCONVILLE FC** en date du 06/10/2026, au motif que le joueur **d'ENTENTE SSG 22 Mathieu E. licence 2548134685** inscrit sur la feuille de match désignée en objet, est susceptible d'être en état de suspension au jour de cette rencontre.

La Commission dit demande d'évocation recevable mais non fondée. Le joueur **Mathieu E. licence 2548134685** n'était pas en état de suspension au jour de la rencontre désignée en objet. En effet, dans son rapport du 20/09/2026 adressé au DVOF, l'arbitre officiel de la rencontre admet s'être trompé dans le report des sanctions sur la feuille de match en reportant 2 cartons jaune à l'encontre du joueur cité ci-dessus. Il reconnaît que le joueur n'a été averti qu'une seule fois.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

La Commission rappelle et invite les clubs à se rendre sous Footclubs dans le menu *Epreuves Autres compétitions / Dossiers / Discipline officielle autres club* puis renseigner le nom du joueur et consulter ses antécédents pour vérifier chaque fois que nécessaire, les états de suspension d'un licencié.

Les informations collectées sur une feuille de match ne sont pas modifiables une fois la rencontre clôturée.

RESERVES

DOSSIER DOMONT FC

Objet : Match 79501113 du 10/10/2026 U14 D5 Gr D FRETTOISE ES 21 / DOMONT FC 21.

Réserve formulée par le club de **DOMONT FC** et confirmée le 12/10/2026, faisant état d'une suspicion de fraude sur identité du joueur de **l'ES FRETTOISE 21** inscrit sous le patronyme de **Adam B.** et portant le numéro 11.

La Commission dit réserve recevable et décide de convoquer le lundi 26 octobre 2026 à 19H00 :

- Les arbitres de la rencontre **Ahmed B. licence 2320224832, Eric V. licence 2546548635 et Sabri J. licence 2547511236**
- Le Délégué de la rencontre **Magali B. licence 9605632840**

Pour **DOMONT FC** :

- **Le Président ou son représentant**
- **Sidy T. licence 9604269246, capitaine**
- **Jérôme P. licence 9604598569, dirigeant responsable**

Pour **FRETTOISE ES** :

- **Le Président ou son représentant**
- **Nolan C. licence 9604322552, capitaine**
- **Emmanuel B. licence 9603028153, dirigeant responsable**
- **Adam B. licence 9603952448, joueur numéro 11**

FRAIS DE DOSSIER

DOMONT FC : DEBIT 43,50€



RÉCLAMATIONS

DOSSIER COURDIMANCHE AS

Objet : Match 79019866 du 11/10/2026 U18 D2 Gr B CERGY PONTOISE FC 22 / COURDIMANCHE AS 21.

Réclamation formulée par le club de **COURDIMANCHE AS** en date du 11/10/2026, au motif que le nombre de joueurs mutés hors période inscrits sur la feuille de match de l'équipe de **CERGY PONTOISE FC 22** dépasse le nombre autorisé.

La Commission dit réclamation irrecevable car insuffisamment motivée.

La Commission dit **RÉSULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER

COURDIMANCHE AS : DEBIT 43,50€

DOSSIER DOMONT FC

Objet : Match 79501113 du 10/10/2026 U14 D5 Gr D FRETTOISE ES 21 / DOMONT FC 21.

Réclamation formulée par le club de **DOMONT FC** le 12/10/2026, au motif que les joueurs :

- **Rayane H. licence 9603367812** portant le numéro 9
- **Rafael P. licence 9604238022** portant le numéro 7

n'auraient pas l'âge pour participer à la rencontre désignée en objet.

La Commission dit réclamation recevable mais non fondée, les deux joueurs cités ci-dessus ont bien l'âge requis pour disputer cette rencontre.

La Commission dit **RÉSULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER

DOMONT FC : DEBIT 43,50€



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

COURRIER CLUB

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

DOSSIER VIARMES ASNIERES OL

Le club de **VIARMES ASNIERES OL** demande l'homologation des tournois :

U15 Féminines prévu en date du 24/10/2026.

Séniors Féminines prévu en date du 24/10/2026.

Les dossiers sont complets, la commission dit, à titre exceptionnel (*), TOURNOIS HOMOLOGUÉS.

***(*) La Commission tient à rappeler que toute demande d'homologation de tournois non fournie dans le délai d'un mois précédant le jour du tournoi, ne sera plus prise en compte.
Merci aux clubs de tenir compte de cette information.***

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine réunion (en visio et en Comité restreint) : lundi 19/10/2026 à 14h.



COMMISSION INFORMATION ET FORMATION

REUNION RESTREINTE DU 13 OCTOBRE 2026

Présents :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

Le CDIF vous informe de l'ouverture des inscriptions aux formations « Tout Terrain » pour la saison 2026-2027.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions sont **dès à présent ouvertes** sur la plateforme de formation de la FFF. Pour accéder aux formations et procéder à votre inscription, vous devez disposer d'un **compte FFF** :

[Accéder aux formations « Tout Terrain » et s'inscrire](#)

Pour toute question ou information complémentaire concernant les formations « Tout Terrain », vous pouvez contacter :



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

Thomas MESMIN

tmesmin@district-foot95.fff.fr

01.34.08.33.04

**CALENDRIER 2026 / 2027
FORMATIONS DIRIGEANTS / CDIF**

En noir => Formation CDIF / DVOF

En bleu => Formation CDIF / IR2F

Mise à jour le 13/10/2026

OCTOBRE 2026

- Accompagner une équipe U6-U11 Samedi 24 Octobre 2026 – 8h00/12h00
- Accompagner une équipe U12 à séniors Samedi 24 Octobre 2026 – 8h00/12h00

NOVEMBRE 2026

- Le secrétaire de club : Samedi 07 14 Novembre 2026 - 08h00/12h00

DECEMBRE 2026

- Délégué de terrain : Samedi 05 Décembre 2026 - 9h00/12h00

JANVIER 2027

- Clés de la gestion financière : Samedi 16 Janvier 2027 - 8h00/12h00

FEVRIER 2027

- Gérer l'emploi : Samedi 06 Février 2027 - 8h00/12h00

MARS 2027

MAI 2027

- CFI projet club : Samedi 22 Mai 2027 - 8h00/12h00



FMI – MODIFICATIONS

Installer la version **5.0.19** sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

Vérifier les Mots De Passe bien avant les rencontres.

Pour préparer toutes vos rencontres,

Connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

LES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. **N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.**

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.



FMI
« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »
EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données » de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

- Allez dans paramètres de la tablette.
- Stockage.
- Sélectionnez autres applications.
- Feuille de Match.
- Effacer les données.
- Revenir à la page d'accueil.

RÈGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>



COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

MARDI 13 OCTOBRE 2026

Présents : M. Da Mata - Febvay – Paumier – Plassart - Gomes.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

ATTENTION



Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

Ville de PONTOISE : NNI 955000201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs recevants.

Ville de ECOUEN : NNI 952050101 et 952050102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 15 octobre 2026 à 21h00, au Stade Municipal, 18, rue du Maréchal FOCH, pour classement des éclairages.

Ville de OSNY: NNI 954769903

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le lundi 12 octobre 2026 à 10h30, au gymnase LA RAVINIERE rue LAROSA pour classement de l'installation.

Ville de ERMONT NNI 952190301

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le lundi 12 octobre 2026 à 14h00, au Stade Gaston REBUFFAT, rue Jean DE FLORETTE pour information.

Ville de SARCELLES: NNI 955859904



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le mercredi 21 octobre 2026 à 21h00, au gymnase Albert CAMUS, rue Raymond RADIGUET pour classement de l'installation.

Ville de AUVERS SUR OISE NNI 950399902

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 15 octobre 2026 14h00, au gymnase DAUBIGNY, rue Pierre BERGOVOY, pour classement de l'installation.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

Prochaine réunion : mardi 13 octobre 2026 à 14h15